

# Modalités de vote

**Du 4 novembre au 25 novembre 2021, les adhérent.es du SNES votent !**

Peuvent voter les adhérent.es du SNES à jour de leur cotisation et celles et ceux ayant adhéré au cours de l'année scolaire 2020-2021.

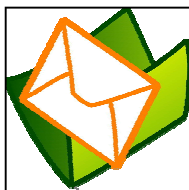
## Pour voter, 2 possibilités :

### La section d'établissement SNES-FSU organise le vote

(renseignez-vous auprès du S1 ou des militant.es)

#### Vous votez dans votre établissement en respectant les modalités suivantes :

- Être à jour de sa cotisation ou avoir cotisé durant l'année scolaire 2020-2021 ;
- Le vote est émis **sous double enveloppe**, une enveloppe intérieure vierge dans laquelle vous glissez votre bulletin de vote, une enveloppe extérieure cachetée portant nom, prénom et signature du votant, déposée dans l'urne ;
- Signature de la **liste d'émargement**.



### La section d'établissement SNES-FSU n'organise pas le vote

(ou il n'y a pas de section d'établissement SNES dans votre établissement ou vous êtes retraité.e)

#### Vous votez par correspondance en respectant les modalités suivantes :

- Être à jour de sa cotisation ou avoir cotisé durant l'année 2020-2021 ;
- Le vote est émis **sous double enveloppe** (matériel fourni dans ce bulletin), une enveloppe intérieure vierge dans laquelle vous glissez votre bulletin de vote, une enveloppe extérieure pré-timbrée à renseigner portant nom, prénom, établissement (ou la mention « retraité.e »), département, à **signer et à poster au plus tard le 25 novembre 2021**.

## Organisation du vote par les S1 :

### ➔ Scrutin ouvert du 8 au 25 novembre en établissement :

Le matériel de vote, disponible dans ce bulletin ou dans le courrier de S1, a été adressé à tous les adhérents du SNES-FSU :

- Bulletin de vote à imprimer (page 2)
- Liste d'émargement (page 3)
- PV de dépouillement (page 4)

**Remarque :** la liste des adhérent.es et la liste d'émargement du S1 sont à télécharger à partir de l'espace adhérent du secrétaire de S1 (<https://adherent.snes.edu>).

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

### ➔ Dépouillement dans l'établissement dès la fin du scrutin (voir PV page 4) :

**Attention :** les PV de S1 signés doivent nous parvenir, par mail, **au plus tard le vendredi 26 novembre**.

La commission académique de dépouillement se réunira le lundi 29 novembre à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand à 17h30. Il est donc indispensable de nous retourner les PV par mail à [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu) avant le 26 novembre. En effet, le recensement des votes au SNES doit précéder le dépouillement national FSU. Ce recensement est prévu le 1er décembre à Paris à 14h.

